



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-cinquième session

26 février-5 avril 2024

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Terrorisme et droits de l'homme

Note du secrétariat

La présente note est soumise en application de la résolution 76/169, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, un rapport sur l'application de la résolution. À cet égard, le secrétariat a l'honneur de renvoyer le Conseil des droits de l'homme au rapport du Secrétaire général sur le terrorisme et les droits de l'homme¹.

Dans ce rapport, le Secrétaire général s'attache à démontrer que la lutte contre le terrorisme, d'une part, et le respect et la défense des droits de l'homme, d'autre part, doivent être considérés comme des objectifs non pas distincts mais complémentaires, et que l'action menée par les forces armées et de maintien de l'ordre doit aller de pair avec des mesures préventives visant à s'attaquer aux conditions qui favorisent le terrorisme. Le Secrétaire général fait part des préoccupations que continuent de susciter les lois antiterroristes nationales, les questions de régularité des procédures et d'équité des procès, et les effets des mesures antiterroristes sur l'espace civique. Il y examine la question de l'utilisation des nouvelles technologies dans la lutte contre le terrorisme et la situation des ressortissants de pays tiers soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes désignés comme terroristes.

¹ [A/78/269](#).

